



Maire de la commune : Mr Damien MOREL

2 route d'Arques - 62500 Clairmarais

TÉL : 03.21.38.08.61 – 07.69.44.98.33

MÉL : mairie.clairmarais@free.fr

✚ Volet à conserver par l'adhérent.

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour valider et / ou renouveler votre adhésion à la marche sportive & renforcement musculaire.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*

DURANT LES 12 DERNIERS MOIS :

	OUI	NON
Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou de manière inexpliquée ?		
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel, une fatigue intense, un malaise ?		
Ressentez-vous une douleur, un manque de force, une raideur à la suite d'un problème osseux, articulaire et musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) ?		
Éprouvez-vous des pertes d'équilibre liés à des étourdissements et / ou avez-vous perdu connaissance ?		
Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		

A CE JOUR :

	OUI	NON
Votre médecin vous a dit que vous étiez atteint d'un problème cardiaque, d'une hypertension artérielle, d'une affection de longue durée (ALD) ou d'une autre maladie chronique ?		
Prenez-vous actuellement des médicaments prescrits pour une maladie chronique ?		
Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour débuter ou poursuivre votre pratique sportive ?		

***NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité de l'adhérent.**

✚ **Si vous avez répondu NON à toutes les questions ci-dessus**, merci de remettre auprès de la Mairie de la commune de Clairmarais l'attestation sur l'honneur dûment complétée et signée.

✚ **Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions**, votre état de santé nécessite un avis médical avant de commencer ou reconduire une activité physique et sportive.

Vous devez consulter votre médecin afin qu'il vous examine et vous délivre un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport datant de moins de 6 mois.



QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU MAJEUR

 **Volet à remettre à la Mairie de la commune de Clairmarais.**

ATTESTATION EN VUE DE LA PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE SUIVANTE :

➤ **SÉANCES DE MARCHE SPORTIVE & RENFORCEMENT MUSCULAIRE**

Je soussigné(e) (Nom et prénom)

Né(e) le.....

Atteste avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du questionnaire de santé.

Au titre de la saison 2026 – 2027 proposée par la Mairie de la commune de Clairmarais.

Fait à....., Le.....

SIGNATURE

RGPD - A titre informatif, les données récoltées seront uniquement utilisées par le service action sociale et seront conservées jusqu'au 31/12/2027.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de vos données, ou encore de limitation de leurs traitements. Vous pouvez également vous opposer au traitement des données vous concernant en raison d'un motif légitime. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL si vous le jugez utile. Pour exercer vos droits, contactez-nous auparavant en nous adressant un courrier postal (Mairie de Clairmarais – 2 route d'Arques – 62500 CLAIRMARAIS) ou via la plateforme dédiée en ligne (<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/clairmarais>).